

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,  
DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le 04 NOV. 2015

Nos Réf. : CAC/2015/60248

Vos Réf. : Votre lettre du 13/10/2015

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes relatives à la pérennité de l'Institut national de la consommation et des centres techniques régionaux de la consommation.

Vous évoquez en particulier les craintes des CTRC concernant la préservation des activités de l'INC, notamment la diffusion de son magazine « 60 millions de consommateurs ». A cet égard, le contrat d'objectifs et de performance 2014-2017, signé le 28 novembre 2014 par Mme Carole DELGA alors Secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire, par M. Francis AMAND, Président de l'INC, et par Mme Fabienne CHOL, alors Directrice générale, constitue une assurance.

Ce contrat a fait l'objet d'une attention particulière et très soutenue de la tutelle, tant dans mon département ministériel qu'à la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, pour lesquels ce contrat d'objectifs pluriannuel (COP) constituait un objectif prioritaire.

Ce document donne une ambition nouvelle aux missions de service public de l'INC et inscrit, parmi les axes stratégiques assignés à l'établissement, la nécessité de développer les activités de presse du magazine « 60 millions de consommateurs », afin, précisément, d'assurer la pérennité de la publication.

Par ailleurs, figure également au titre des axes stratégiques assignés à l'établissement, la nécessité d'apporter un soutien exemplaire aux acteurs d'un ensemble de mouvements et d'associations de consommateurs, afin de contribuer de façon plus significative à l'efficacité des missions de ces différents acteurs, notamment les CTRC.

.../...

Monsieur Patrick CHRETIEN  
Président  
Familles de France  
28 place Saint-Georges  
75009 Paris

Ces dispositions, intégrées dans le contrat conclu entre l'établissement public et sa tutelle, attestent que le Gouvernement est très attentif à l'avenir de l'Institut et des CTRC. Je vous confirme mon engagement personnel pour la mise en œuvre du COP.

Enfin, une grande attention est accordée à la gouvernance de l'Institut en cohérence avec les objectifs assignés à l'INC. A cet égard, j'ai confié à Mme Agnès-Christine TOMAS-LACOSTE, nommée Directrice générale de cet organisme le 5 octobre dernier, le soin d'impulser l'élan permettant, d'une part, de donner une nouvelle dynamique aux missions de service public de l'INC, notamment concernant le soutien au mouvement consommériste et la mutualisation des CTRC, et d'autre part, d'améliorer les résultats et la situation financière de l'Institut, gage de la pérennité de l'ensemble de ses activités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Martine PINVILLE